



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.

Epreuves d'accès, en 2019, au cycle préparatoire au troisième concours

Composition, en quatre heures, sur un sujet d'actualité politique, économique, sociale ou internationale.

Meilleure copie

Note : 16/20

"Macron démission", "Référendum d'initiative citoyenne", "Grand débat : on n'en veut pas !" ... ces slogans, tous issus du récent mouvement des "Gilets jaunes" sont l'expression d'une défiance, d'un rejet d'une partie des citoyens à l'égard des élus, des décideurs publics et des représentants de la République. Et les annonces du président de la République ou de son premier ministre Edouard Philippe - en faveur du pouvoir d'achat, de la hausse du SMIC, ... jusqu'à l'organisation d'un "grand débat national" - sont perçues par certains comme un leurre, une volonté d'étouffer l'opinion populaire. C'est là l'expression même d'une crise de la parole publique. Le mot crise vient du latin "krisis" désignant un moment suivant une période de calme et précédant une transformation ou un effondrement. Aristote ne la concevait pas comme une chose négative, car pouvant être l'objet d'une régénération. La parole publique, quand à elle, incarne l'expression de la puissance publique et, plus largement, de la souveraineté nationale. Ainsi, s'interroger sur la crise de la parole publique, c'est revenir sur sa légitimité, son sens. Est-elle encore respectée ? Qu'elle est l'origine de cette crise ? Comment doit-elle se réinventer pour être à nouveau audible et regagner en légitimité ? Doit-elle s'adapter à une époque traversée par la montée des individualismes ? Comment peut-elle répondre à l'expression populaire ? Car en effet, depuis longtemps l'expression de la souveraineté nationale et de l'intérêt général par la voix de ses représentants, la parole publique traverse aujourd'hui une crise majeure (I). Et si cette crise peut en partie s'expliquer par une montée des individualismes et une défiance des citoyens à l'endroit de la démocratie représentative, la parole publique doit se réinventer en impliquant d'avantage le citoyen dans le processus démocratique (II).

I - Expression de la souveraineté nationale et de l'intérêt général par la voix de ses représentants, la parole publique traverse aujourd'hui une crise majeure :

- a) La parole publique est l'expression de la souveraineté nationale et de l'intérêt général par la voix de ses représentants :

Du temps de la Grèce antique, la démocratie était directe et délibérative. Hormis celle et ceux (femmes, étrangers, esclaves, ...) qui n'étaient pas conviés pour débattre dans l'agora, les décisions étaient votées directement par les citoyens dans la cité. La parole publique était donc l'expression même d'une souveraineté populaire.

Puis, suivant l'Ancien Régime - où la parole publique s'incarnait dans la figure du roi - la Révolution de 1789 vint transformer en profondeur ce paradigme, par la création de la République. Ce régime, où le pouvoir est chose

publique et où ceux qui l'exercent ne le font pas en vertu d'un droit propre mais sur la base d'un mandat confié par le corps social, instaura le droit de vote - censitaire - et par là, la démocratie représentative. Reprenant les thèses des Lumières (notamment Rousseau, Locke et Hobbes), le pouvoir politique fut mis dans la main de représentants élus, et la loi définie comme "l'expression de la volonté générale". Avec une approche universaliste où l'intérêt général transcende les intérêts particuliers, la parole publique se devait d'incarner un contrat social synalgmatique entre le peuple et la nation. L'article 3 de la déclaration des droits de l'Homme et des citoyens l'exprime : "Le principe de souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément". Le déploiement de l'État sur le territoire opéré par Bonaparte - en créant les préfets le 28 pluviôse de l'an VIII, les agents du trésor, le code civil... - renforça l'État et in fine, la parole publique. Depuis la parole publique n'a cessé de se renforcer et de se déployer en renforçant le rôle de l'État par le suffrage universel en 1848, la création de la sécurité sociale sur le modèle Bismarckien en 1945... jusqu'à la Vème République. En 1958, l'article 3 de la constitution est ainsi rédigé : "la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du referendum".

Mais aujourd'hui, malgré une organisation démocratique permettant aux citoyens d'élire leurs représentants, la parole publique ne semble pas incarner les attentes de tous.

b) La parole publique traverse aujourd'hui une crise majeure :

Le sentiment de trahison par les élites, semble être le ressenti des mouvements des gilets jaunes face à la parole publique. "Inaudible", "opportuniste", ... les mots pour la qualifier sont forts et sans concession. La dégradation des biens publics, les agressions de force de l'ordre, ... sont autant de façons pour certains d'exprimer leur sentiment de ne pas se reconnaître dans la parole publique. Faisant fis du "monopole de la violence légitime" des forces de l'ordre, des annonces du président sur le pouvoir d'achat, des nombreuses réunions organisées sur le territoire dans le cadre du débat national, ... ils écartent toute possibilité de dialogue avec les pouvoirs publics. Mais cette expression violente, bien que spectaculaire, ne semble pas incarner le mouvement social d'envergure que représente les gilets jaunes avec lesquels la puissance publique ne cesse de tenter un dialogue.

Mais cette crise de la parole publique n'est pas isolée dans l'espace : actuellement le régime du président Bouteflika en Algérie, le gouvernement Britannique concentré sur le Brexit, le gouvernement Maduro au Venezuela... semblent rencontrer eux aussi une crise de la parole publique. La classe politique ne semble plus audible et les citoyens réclament des pouvoirs publics une meilleure représentation, et des décisions publiques plus près de leurs attentes.

Pierre Rosanvalon théorisait que l'autorité n'était possible que par une impartialité, une réflexivité et une proximité. L'incendie criminel de la préfecture du Puy-en-Velay - au-delà de la gravité pénale que ce fait constitue - représenta une atteinte directe à la parole de l'État en touchant l'un de ses services déconcentrés les plus puissants. Et s'il "n'y a pas de faits mais que des interprétations" comme disait Nietzsche, l'analyse de l'ampleur, de la répétition, du contenu des soulèvements populaires actuellement rencontrés et de l'incapacité de parole publique à "faire société" semblent révéler deux phénomènes à l'origine de cette crise : la montée des individualismes et la remise en cause de la démocratie représentative. D'ailleurs, ces imbrications de crises, ne sont pas sans rappeler les thèses de Myriam Revault d'Allonnes dans son ouvrage "Une crise sans fin ?".

II - Si cette crise peut en partie s'expliquer par une montée des individualismes et une défiance des citoyens à l'endroit de la démocratie représentative, la parole publique doit se réinventer en impliquant d'avantage le citoyen dans le processus démocratique :

a) La crise de la parole publique s'explique, en partie, par une montée des individualismes et une défiance des citoyens à l'endroit de la démocratie représentative :

Jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, nos sociétés fonctionnaient dans un système holiste. Puis, la diversification du travail - à l'origine des "solidarités organiques" décrites par Durkheim - , mai 68, l'avènement d'internet puis des réseaux sociaux, ... poussèrent les individus à vivre dans une plus grande autonomie et in fine à renforcer les individualismes. Ce sujet -, largement décrit par Gilles Lipovetsky dans "l'ère du vide", Marcel Gauchet (l'intellectuel décrivant une autonomie succédant à une autorité hétéronome) ou encore Hannah Arendt dans "la crise de la culture", s'accompagna d'autres phénomènes tels que la mondialisation ou encore le libéralisme, dont le principal dessein est de placer l'individu au centre de son projet. Si la légitimité de la parole

publique et donc de la puissance publique est aujourd'hui remise en cause, c'est aussi par une volonté de ne pas se soumettre entièrement à une politique universaliste, et de bénéficier d'une approche plus utilitariste, prenant plus en compte les intérêts particuliers. Les réseaux sociaux, sont aujourd'hui un vecteur, un moyen de transmission des idées entre les citoyens. Autrefois uniquement "récepteurs", ils ont désormais la possibilité d'être "émetteurs" et de diffuser leurs idées, d'échanger leurs opinions, de débattre sans avoir à se déplacer... l'État se réduisant à une plate-forme de services (sécurité sociale, transports, justice,...) et non plus comme le garant de l'intérêt général, dans lequel la confiance conditionne la possibilité d'une société. Ainsi, la parole publique semble en décalage avec les possibilités qu'offre le monde aujourd'hui en terme d'échanges et d'horizontalité.

Les différents scandales de la vie politique n'ont fait que mettre du sel dans la plaie et ont fini d'entraîner les citoyens dans une défiance vis à vis du système même de démocratie représentative.

En effet, malgré le suffrage universel, la possibilité pour tout le monde de se présenter à une élection, ... le mandat représentatif semble remis en cause et c'est in fine la parole publique qui est délégitimée. Rousseau, à son époque, ne s'était pas résolu à promouvoir le système représentatif. La souveraineté étant, selon lui, inaliénable (propos à modérer au regard de ses derniers écrits : "un peuple de Dieux se gouvernerait démocratiquement"). Montesquieu, et par la suite Tocqueville, ont quand à eux clairement avancé que le mandat représentatif devait prévaloir sur le mandat impératif. Tocqueville ajoutant que la passion de l'égalité était un danger pour l'équilibre politique. Le "référendum d'initiative citoyenne" réclamé par de nombreux gilets jaunes exprime une volonté claire de revenir sur le bien-fondé du mandat représentatif et illustre le déchirement décrit par Pierre Rosanvalon dans "la société des égaux" avec la montée en puissance d'une "démocratie régime" et le déclin de la "démocratie société".

Mais sans pour autant céder à la démocratie d'opinion, la puissance publique pourrait impliquer encore un peu plus le citoyen dans le processus démocratique, et redonner de la force à une parole publique en proie au désintérêt de certains citoyens.

b) La parole publique doit se réinventer en impliquant d'avantage le citoyen dans le processus démocratique :

Hegel disait que l'État est nécessaire pour fonder une "conscience morale collective". En impliquant le citoyen dans la vie démocratique et républicaine, l'État permet à la démocratie de vivre et favorise le "vivre ensemble". Et il le fait déjà à bien des égards : par le vote au suffrage universel, par le référendum - dont les dispositions sont prévues aux articles 11 et 89 de la constitution -, par la possibilité de saisir le Conseil Économique, Social et Environnemental par voie de pétition, par la décentralisation (largement opérée en 1982), par le droit à l'expérimentation prévue par la loi du 28/03/2013, par le référendum d'initiative partagée prévu à l'article 11 de la modification constitutionnelle de 2008... La crise de la parole publique est aussi européenne. Source pour certains d'une perte de souveraineté et d'une vision sociétale "hors sol" et trop technocratique. "L'union sans cesse plus étroite entre les peuples européens" décrite dans le traité de Rome en 1957 semble mise à mal, là encore, par une crise de la parole publique. À cet égard, il conviendra de noter qu'un référendum d'initiative citoyenne existe à l'échelon européen. Récemment, dans une tribune, le président Macron a appelé à une "renaissance européenne", à l'implication d'un "panel de citoyens" dans une "conférence pour l'Europe en fin d'année". Cette volonté de redonner du poids à la parole publique, s'exprime aussi - et surtout - au travers du grand débat national. En organisant, partout sur le territoire, des assemblées réunissant élus et citoyens, ce débat d'envergure permet une approche plus utilitariste de la politique mais suscite aussi un plus grand intérêt pour la chose publique de la part d'un grand nombre de citoyens. C'est aussi le moyen de débattre hors des réseaux sociaux, véhiculant souvent contre-vérités et théories complotistes, illustrant assez bien cette phrase de Saul Bellow : "une grande quantité d'intelligence peut être investie dans l'ignorance lorsque le besoin d'illusion est profond". Néanmoins, si la phase des débats est terminée, reste à savoir comment seront traitées les doléances. Le désintérêt de citoyens venant parfois d'une désillusion post-référendum - concernant l'aéroport de Notre-dame des Landes ou encore du traité pour une constitution pour l'Europe - la difficulté sera de privilégier certaines ambitions citoyennes au détriment d'autres et de les articuler en politiques publiques.

Mais la parole publique pourrait être encore mieux incarnée si elle intégrait, comme le propose l'économiste Julia Cagé, un panel de citoyens représentant de façon proportionnelle les activités professionnelles sur le territoire, à l'Assemblée nationale. Ce serait là une forme de démocratie participative inédite, venant compléter la fonction représentative des élus.

Enfin, la parole publique étant aussi l'affaire d'une médiatisation du pouvoir, celui-ci pourrait se présenter plus régulièrement devant les citoyens afin d'obtenir une proximité avec le peuple, le tenant régulièrement au courant

de l'avancée des politiques publiques. Car, si le général de Gaulle incarnait pour certains le pouvoir vertical et distant - il passait très peu à la télévision -, il faut néanmoins avoir à l'esprit que l'époque a changé et qu'elle nécessite des adaptations en la matière.

C'est indéniable, la parole publique traverse une crise majeure. Elle ne trouve plus de résonance chez un grand nombre de citoyens - les taux d'abstention aux élections parlant d'eux-mêmes -. Si elle veut continuer à être perçue comme l'expression de la souveraineté nationale et de l'intérêt général, elle doit se réinventer en luttant contre la montée des individualismes et en impliquant davantage les citoyens dans le processus démocratique. Il lui faut s'adapter, accompagner le changement ... et ce sont les pouvoirs publics et les fonctionnaires qui doivent élaborer ensemble les conditions permettant une plus grande confiance des citoyens dans la parole publique.